

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation :
18.06.2024

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 2

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
18.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDÏK, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. MOURBRUN et Mme TURE.

Avait donné pouvoir : M. RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M DEBROYE, Mme GROS

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/17 ACCEPTATION DE DONS

7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter un don d'un montant de 100 €.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent le don proposé.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 06.07.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>